

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Karen COLIN DE VERDIERE, chargée de mission au sein de l'agence de Tunis, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, pour les opérations de financement pour compte propre ou pour compte de tiers et pour toute autre activité relevant du ressort de l'Agence de Tunis, les actes suivants :

- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 08 octobre 2018  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
Rémy RIOUX